

CORONAVIRUS

Chères collègues, chers collègues,

Sans aucun doute, vous suivez les nouvelles à propos du Coronavirus. Nous souhaitons communiquer la façon dont Compass Group gère la situation avec nos clients, nos consommateurs et nos collaborateurs sur site.

Compass Group dispose de plans de pandémie très détaillés en vue de gérer une telle situation. Ces plans contiennent tous les éléments opérationnels, dont entre-autre, la gestion de l'infection, la surveillance et la présence du personnel, les achats, ainsi que la continuité de l'entreprise. Compass Group PLC a mis en place une équipe de crise sur les questions clés en vue de contrôler, gérer et conseiller les différents pays.

Nous vous transmettons comme convenu les mises à jour relatives à l'évolution de la situation.

1/ Helpdesk

Pour toute question concernant la situation actuelle, les contacts suivants sont à votre disposition :

Eurest : contactez votre responsable opérationnel ou l'équipe volante (+352 661 263 480)

Innoclean : contactez votre contrôleur ou le service helpdesk (+352 26 37 35 537)

Novelia : contactez votre responsable qualité

Ressources Humaines : contactez le service helpdesk (+352 26 37 31 209)

2/ Télétravail

Du matériel informatique a été distribué au siège.

Les personnes équipées sont passées en télétravail afin de pouvoir gérer les demandes et besoins à distance. Ces mesures peuvent évoluer en fonction des recommandations à venir.

3/ Frontière Allemagne/Luxembourg

Le gouvernement Luxembourgeois a mis en place une attestation afin de prouver le travail au Luxembourg nécessitant le passage de la frontière Allemagne / Luxembourg.

Ce certificat constitue la preuve de la nécessité du franchissement de la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg dans le cadre professionnel et doit, si nécessaire, être présenté aux points de passage frontaliers.

Sur la base de ce formulaire, les professionnels ne sont donc pas soumis à des restrictions aux points de passage frontaliers.

Le service Ressources Humaines se charge du remplissage et de la gestion de ces formulaires.

Merci de faire parvenir votre demande, accompagnée de votre nom, prénom, adresse, matricule et société à helpdesk.rh@compass.lu

4/ Chômage partiel

Les démarches concernant le chômage partiel sont gérées directement par le Service Ressources Humaines et sont déjà en cours auprès du Comité de Conjoncture.

En cas de force majeure, nous faisons tout notre nécessaire pour la mise en sécurité de votre contrat de travail, la priorité étant que la sécurité de chacun soit garantie.

A savoir que si le salarié est mis en chômage partiel par l'employeur, il doit toutefois rester à disposition de l'employeur qui peut le rappeler à n'importe quel moment.

Nous vous rappelons que nous aurons besoin de la présence de nos collaborateurs afin s'assurer la continuité de nos prestations sur les sites sensibles.

Nous suivons la situation de près et nous vous tiendrons informés régulièrement..

Si besoin, vous trouverez plus d'informations sur le site suivant :

<https://gouvernement.lu>

**Cordialement,
Le Comité de Direction**